

Gorges
Causses Cévennes
Communauté de Communes



Monsieur le Président
À
Mesdames et Messieurs
les délégués communautaires

Florac-Trois-Rivières, le 08/04/2026

Direction générale des services
Ref: HC/DB/ - 2026-003

SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance d'installation du Conseil communautaire, qui se tiendra à la Salle des instances de l'immeuble Le Rochefort à Florac-Trois-Rivières, le :

Mercredi 15 avril 2026 à 18 heures.

Comptant sur votre présence, veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales et distinguées.

Le Président,
Henri COUDERC



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Immeuble le Rochefort- 4 route de Mende - 48 400 Florac-Trois-Rivières
Téléphone : 04 66 44 03 92
Email : contact@cggcc48.fr - www.gorgescaussescevennes.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

1. Installation de la nouvelle Assemblée
2. Élection du Président
3. Fixation du nombre de vice-présidents et membres du Bureau communautaire
4. Élection des vice-présidents et membres du Bureau communautaire
5. Lecture de la Charte de l'Élu local
6. Délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire
7. Délégations de pouvoirs du Conseil au Président

Autres points optionnels retenus pour cette première convocation, compte tenu des attentes des syndicats mixtes :

8. Désignation des délégués communautaires appelés à représenter la Communauté de communes au sein des instances des organismes extérieurs, sur propositions des communes-membres concernées :
 1. Syndicats mixtes AEP Causse du Sauveterre ; du Massegros ; du Causse Noir et de la Can de l'Hospitalet
 2. Syndicat mixte Environnement Sud Lozère (SM ESL)
 3. Syndicats mixtes de bassin versant Tarn Amont (SMBV TA) et Lot Dourdou (SMBV LD)
 4. Comité Local Eau (CLE) du SAGE Tarn-amont
 5. Syndicat mixte de l'École Départementale de Musique de La Lozère (EDML)
 6. Pole d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Sud Lozère
 7. Agence d'attractivité touristique Gorges Causses Cévennes
 8. Association des Maires, Adjoints et Élus Départementaux de la Lozère (AMF48) pour le mandat 2026-2032
9. Vote des indemnités des élus
10. Questions et Affaire diverses :
 - Programme de formation interne des nouveaux élus communautaires : 1^{ère} session proposée le 6 mai 2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Immeuble le Rochefort- 4 route de Mende - 48 400 Florac-Trois-Rivières

Téléphone : 04 66 44 03 92

Email : contact@ccgcc48.fr - www.gorgescaussescevennes.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30